



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
16 juillet 2008

Original : français

Deuxième session ordinaire de 2008

8-12 septembre 2008, New York

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

**Projet de descriptif du programme de pays
pour la République du Congo (2009-2013)**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1	2
I. Analyse de la situation	2-4	2
II. Résultats de la coopération passée et enseignements tirés	5-10	3
III. Programme proposé	11-27	4
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme	28	7
Annexe		
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la République du Congo (2009-2013).		8



Introduction

1. Le présent document résulte des concertations entre le PNUD, le Gouvernement, les autres acteurs nationaux, les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies et les partenaires de développement du pays. Il se fonde sur les priorités nationales définies dans divers documents stratégiques, notamment le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), le document connexe d'analyses complémentaires et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

I. Analyse de la situation

2. Le pays poursuit depuis 2002 la consolidation de la paix et de la sécurité et la remise sur les rails du processus démocratique interrompu par les conflits des années 90. Ainsi, les élections législatives, couvrant l'ensemble du territoire national, y compris le Pool, et avec la participation de tous les partis politiques, ont été organisées en 2007. Sont prévues pour 2008 les élections locales et 2009, la deuxième élection présidentielle. L'organisation et le cadre institutionnel de conduite des élections de 2007 ont été critiqués par certains acteurs, qui ont réclamé la mise en place d'une commission électorale indépendante. Il reste que depuis 2002, les acteurs nationaux œuvrent pour une vie politique apaisée, mais ces efforts méritent d'être poursuivis. La participation des populations, notamment les femmes, à la vie politique et à la prise de décisions, est peu satisfaisante. La politique de décentralisation se heurte à des obstacles pour l'application des textes sur le transfert des compétences et des ressources. Des progrès ont été enregistrés sur le plan politique et administratif, mais des efforts importants restent encore à faire.

3. Depuis 2005, la situation économique est très favorable du fait de l'envolée du prix du pétrole, principal produit d'exportation du pays. La croissance économique (3,6 % en 2004) a atteint 7,7 % en 2005 et 6,4 % en 2006, avant de connaître un recul (-1,6 %) dû à une forte baisse de la production pétrolière en 2007. Néanmoins, le pays enregistre depuis 2006 des dérapages budgétaires qui ont entraîné l'interruption du Programme appuyé par la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) et la mise en place d'un programme de référence. L'économie congolaise est peu diversifiée et le niveau élevé des inégalités nuit à une réduction rapide de la pauvreté. L'augmentation du revenu par tête due au secteur pétrolier influe peu sur la réduction de la pauvreté dont l'incidence est estimée à 50,7 % de la population en 2005. Selon diverses projections, il faudrait une croissance avoisinant les 8 % par an pour réduire de moitié la pauvreté au Congo d'ici à 2015. Celle-ci touche davantage les femmes ainsi que le milieu rural et semi urbain. Les conditions de vie des Congolais ne sont pas à la mesure des ressources dont le pays dispose. Selon le *Rapport mondial sur le développement humain 2007-2008* (RMDH), le pays occupe le 139^e rang sur 177 avec un indicateur du développement humain (IDH) de 0,548 contre 0,520 (140^e rang sur 177) en 2006.

4. Les problèmes ci-dessus sont analysés dans le DSRP. Les principales contraintes sont la faible gestion macroéconomique, la faible transparence et qualité des dépenses publiques, l'inefficacité des services publics, l'absence de certaines politiques sectorielles et les difficultés de mise en œuvre. Les priorités nationales suivantes ont donc été fixées : i) la consolidation de la paix et de la sécurité, et l'amélioration de la gouvernance; ii) la promotion de la croissance et de la stabilité

macroéconomique; iii) l'amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base; iv) l'amélioration de l'environnement local; et v) le renforcement de la lutte contre le VIH/sida.

II. Résultats de la coopération passée et enseignements tirés

5. La coopération entre le PNUD et le Gouvernement au cours de la période 2004-2007 s'est articulée autour de trois programmes : l'appui à la bonne gouvernance; l'appui à la lutte contre la pauvreté; le programme énergie et gestion durable de l'environnement; et de trois thèmes transversaux : le VIH/sida, l'égalité entre les sexes et les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Du fait de l'évolution sociopolitique, le PNUD a aussi développé des initiatives de collecte d'armes et de réinsertion socioéconomique des jeunes ex-combattants. Les principaux résultats atteints sont les suivants.

6. Dans le domaine de la gouvernance : i) le renforcement des capacités des principaux acteurs (parlementaires, élus locaux, acteurs politiques, femmes); ii) l'amélioration de la connaissance que les personnes et les communautés ont de leurs droits; iii) la mise en place d'un cadre de concertation et du code de conduite des partis politiques, les sessions de formation et d'échanges organisées entre acteurs politiques; iv) une stratégie pour le développement des télécommunications et des TIC mise en place.

7. Dans le domaine de la lutte contre la pauvreté : i) le renforcement des capacités du Gouvernement et des autres acteurs nationaux a facilité l'élaboration de politiques et de stratégies de réduction de la pauvreté et l'élaboration du plan national pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD); ii) le développement de capacités communautaires pour les questions d'intérêt local; iii) la promotion des activités génératrices de revenus.

8. Dans le domaine de l'environnement : i) le renforcement des capacités des acteurs sur les questions de l'environnement et les enjeux des changements climatiques; ii) l'élaboration de la stratégie nationale sur l'énergie et l'élaboration d'un rapport sur les technologies propres; iii) la mise à disposition des rapports d'études sur les options d'adaptation aux changements climatiques.

9. En ce qui concerne les thèmes transversaux : i) le renforcement des capacités nationales pour la prévention du VIH/sida en milieu scolaire et confessionnel, sur le lieu du travail et dans les communautés; ii) le renforcement des capacités nationales pour l'intégration du VIH/sida et de la sexospécificité dans les programmes et projets; iii) la publication de guides sur les droits des personnes infectées et affectées par le VIH/sida.

10. Les principaux enseignements tirés sont : i) la nécessité de mettre davantage l'accent sur le développement des capacités pour garantir l'appropriation et la pérennisation des activités; ii) la nécessité de renforcer le suivi et l'évaluation; iii) l'importance de la coordination des interventions des différents partenaires; iv) la nécessité de s'adapter à tout changement du contexte national pour se coller aux priorités nationales.

III. Programme proposé

A. Liens avec le bilan commun de pays (CCA) et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD)

11. Une analyse complémentaire au DSRP a permis de valider les priorités nationales et de retenir dans le PNUAD 2009-2013 plusieurs domaines d'appui tenant compte des avantages comparatifs des organismes des Nations Unies. Le présent programme de coopération contribuera à la réalisation des effets visés par le PNUAD correspondant au mandat du PNUD.

B. Orientation stratégique

12. Les interventions du PNUD prendront en compte la dimension transversale du développement des capacités et de la sexospécificité et s'articuleront autour des domaines suivants : i) la promotion de la gouvernance démocratique et la consolidation de la paix; ii) la réduction de la pauvreté et la réalisation des OMD; iii) la prévention des crises et le soutien au relèvement; iv) l'énergie et l'environnement. La mise en œuvre de ce programme donnera lieu à l'établissement de nouveaux partenariats qui consolideront ceux déjà existants. Dans chaque domaine, les interventions s'inscriront dans le cadre d'un programme de développement des capacités pour la mise en œuvre des priorités nationales, avec pour ancrage les structures nationales, ayant fait l'objet d'une évaluation préalable, afin de renforcer l'appropriation nationale et d'assurer la durabilité des résultats.

13. Dans le domaine de la gouvernance démocratique, le PNUD appuiera la consolidation de la paix et de la sécurité, l'établissement d'une gouvernance démocratique et la promotion des droits de l'homme. Les élections étant souvent à l'origine de conflits, le PNUD appuiera le renforcement des capacités des structures nationales chargées de l'organisation des élections, ainsi que des organes de presse chargés de la gestion de l'information y relative. Il s'agira de répondre aux besoins exprimés par le Gouvernement en veillant à la cohérence des interventions du PNUD avec celles d'autres partenaires et de garantir des élections démocratiques, notamment l'élection présidentielle de 2009.

14. L'appui du PNUD portera également sur la décentralisation en vue de promouvoir une gouvernance locale inclusive et participative. Le PNUD appuiera la formation des élus locaux afin de les aider à mieux assumer leurs responsabilités. Les acteurs locaux seront formés à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans locaux de développement comme moyen d'asseoir les bases d'un développement véritablement centré sur les besoins des populations. Le programme s'emploiera aussi à renforcer les capacités des institutions parlementaires et de la Cour des comptes en offrant des sessions d'information et de formation sur leur rôle. Il fournira un appui à la réforme de l'État et aux structures de lutte contre la corruption, la concussion et la fraude (Commission nationale de lutte contre la corruption, Observatoire anticorruption, ONG et autres institutions concernées), acteurs essentiels pour l'approfondissement de la démocratie et de la bonne gouvernance. Enfin, l'appui au développement des capacités de coordination et de gestion des investissements publics et de l'aide (principes de la Déclaration de

Paris) favorisera l'utilisation efficace des outils de planification, de mise en œuvre, de contrôle et de suivi-évaluation des politiques.

15. En ce qui concerne les droits de l'homme, l'appui du PNUD portera sur le développement des capacités des institutions judiciaires et l'amélioration de l'accès des citoyens et des personnes les plus vulnérables aux services de justice en densifiant les actions menées par les « cliniques juridiques » qui sont des bureaux de conseil juridique.

16. Dans le domaine de la réduction de la pauvreté et de la réalisation des OMD, la contribution du PNUD portera sur le développement des capacités nationales pour l'élaboration de politiques sectorielles appropriées, le rapport national sur le développement humain (RNDH), la révision du DSRP et l'initiation d'actions concrètes de lutte contre la pauvreté; l'établissement de situations de référence fiables par la mise en place de bases de données socioéconomiques; la promotion des petites et moyennes entreprises et industries (PME et PMI) et des très petites entreprises (TPE); la mise en œuvre de la politique nationale de l'emploi.

17. Le PNUD appuiera ainsi les activités visant la production agricole et l'élevage et la pêche afin d'accroître les revenus. Il appuiera aussi la mise en place de centres de développement intégré type Songhaï, la promotion de l'emploi des jeunes et des personnes handicapées et la réinsertion socioéconomique des jeunes et autres groupes défavorisés au moyen de travaux à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO). Le PNUD encouragera l'auto-emploi par la mise en place d'un cadre institutionnel et réglementaire performant pour la promotion de la microfinance afin d'aider les populations à faibles revenus à se lancer dans des activités génératrices de revenus.

18. Les interventions du PNUD relatives à la prévention des crises et au soutien au relèvement visent à réduire l'insécurité liée à la détention illicite d'armes par la collecte et la destruction des armes illégales des ex-combattants et des civils et l'amélioration des dispositifs réglementaires et juridiques de contrôle de leur circulation. Un appui à la réhabilitation et à la gestion des armureries complètera ce dispositif.

19. Le PNUD soutiendra les organisations de la société civile œuvrant dans les domaines de la prévention des conflits, des droits de l'homme et de la démocratie. Un partenariat sera établi avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme pour la mise en œuvre d'initiatives comme « Aider les communautés tous ensemble ». De même, les initiatives de réinsertion socioéconomique des ex-combattants et autres jeunes à risque seront poursuivies afin d'éviter leur récupération par les agents de déstabilisation.

20. Dans le domaine de la gestion des catastrophes naturelles et des risques, de l'énergie et de l'environnement, le PNUD appuiera l'élaboration de la stratégie nationale de gestion des catastrophes, la mise à jour du plan de contingence et la mise en place de cellules locales de prévention des catastrophes. Le PNUD facilitera le renforcement des capacités de coordination des acteurs nationaux en matière de prévention en vue d'améliorer la préparation aux catastrophes naturelles et autres risques.

21. Le PNUD aidera le pays à prendre des mesures d'adaptation aux changements climatiques et à élaborer un cadre référentiel d'intervention pour la gestion durable de l'environnement. Des modèles d'appui à l'assainissement en milieu urbain seront

promus avec l'établissement de partenariats entre le secteur privé, les municipalités et la société civile. Le PNUD appuiera l'élaboration d'une stratégie de développement de l'énergie en milieu rural au moyen de projets pilotes de promotion des sources d'énergies nouvelles et renouvelables.

22. Dans le domaine des programmes transversaux, VIH/sida, équité et égalité entre les sexes et nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), le PNUD appuiera la coordination de la réponse nationale et l'intégration de la problématique du VIH/sida dans les projets et programmes en développant au sein des structures nationales les capacités nécessaires à cet effet. Il soutiendra le renforcement des capacités nationales pour la promotion des droits et devoirs des personnes vivant avec le VIH et la promotion d'activités génératrices de revenus au bénéfice de celles-ci. Des études relatives à la sexospécificité et au VIH/sida seront réalisées, et des mécanismes de mobilisation des ressources pour le soutien des personnes vivant avec le VIH seront mis en place.

23. Le PNUD encouragera l'intégration des sexospécificités dans les programmes en formant des points focaux dans les administrations et structures nationales. Il appuiera le leadership féminin au sein des instances de décision et la participation des femmes aux processus électoraux. Un accent particulier sera mis sur la prise en compte de l'égalité entre les sexes dans le cadre du projet DDR. La formation des forces de l'ordre et de sécurité au respect des droits de l'homme sera appuyée afin de réduire les actes de violence à l'égard des femmes et des filles. Le PNUD poursuivra son appui à la promotion de l'utilisation des NTIC par la réactualisation de la politique nationale dont il appuiera la mise en œuvre.

C. Résultats attendus

24. Les résultats du programme et le cadre des ressources attendus (2009-2013) sont résumés en annexe.

D. Stratégie de coopération

25. Le PNUD développera une stratégie de coopération en consolidant les partenariats existants et en en développant des nouveaux. Des accords de coopération seront conclus ou redynamisés avec des partenaires bilatéraux et multilatéraux et la coopération Sud-Sud sera promue. Le recours aux mécanismes de partage des coûts sera promu pour confirmer l'implication des partenaires nationaux, internationaux et privés concernés par le développement du Congo. Des efforts seront menés en vue d'encourager la coopération décentralisée avec des villes et institutions d'autres pays. La mise en œuvre des programmes conjoints identifiés dans le PNUAD concrétisera l'application des réformes du système des Nations Unies.

26. Le PNUD poursuivra son appui au Ministère du plan afin de l'aider à assurer une meilleure coordination des interventions des donateurs et autres partenaires du développement. Le programme des VNU nationaux sera consolidé pour favoriser une utilisation rationnelle de l'expertise nationale dans l'exécution des projets et programmes. Il en sera de même pour le renforcement et le développement des capacités locales pour mieux cerner les préoccupations des populations et les impliquer dans la gestion des infrastructures et équipements sociaux de base.

27. La mise en œuvre du programme de pays pourrait être affectée par des risques d'ordre politique, liés notamment à la tenue des élections présidentielles en 2009, sécuritaire, dans la mesure où la collecte des armes n'est pas encore achevée dans la région du Pool, et social et économique, dus, entre autres, à la demande sociale non satisfaite malgré le niveau élevé des recettes tirées de l'exploitation pétrolière. Pour réduire ces risques, le PNUD appuiera le Gouvernement dans la prévention et l'atténuation des conflits potentiels en favorisant la gouvernance démocratique et la consolidation de la paix, ainsi qu'en appuyant les initiatives de réinsertion socioéconomiques et la création d'emplois; le renforcement des capacités pour contribuer à la réduction de la pauvreté et à la réalisation des OMD; le renforcement des capacités de gestion de l'énergie et de l'environnement, et la prévention des catastrophes et le relèvement.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

28. La gestion du programme se basera sur la modalité d'exécution nationale. Le bureau mettra donc l'accent sur le développement des capacités nationales pour permettre la mise en œuvre efficace de cette modalité, en utilisant notamment le Centre d'appui à l'exécution des projets et programmes. Étant donné que le pays sort d'un conflit, il sera fait appel exceptionnellement, en consultation avec le Gouvernement, à la modalité d'exécution directe, selon les procédures fixées par le Siège. Le suivi et l'évaluation tiendront compte des mécanismes définis par le PNUAD. Le bureau établira un plan d'évaluation qui sera la référence pour celui des programmes et des projets qui feront l'objet d'une validation par les comités de pilotage et seront exécutés par les équipes des projets qui établiront les rapports appropriés conformément aux règles et procédures en vigueur au PNUD. Il apportera une contribution significative au renforcement des capacités nationales en matière de suivi et évaluation dans le cadre d'un programme de développement des capacités nationales.

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la République du Congo (2009-2013)

Priorité nationale : Améliorer la gouvernance et consolider la paix et la sécurité

Effet PNUAD 1 : D'ici 2013, les institutions et acteurs nationaux assurent la promotion de la démocratie, du respect des droits de l'homme et la gestion efficace et transparente des ressources publiques en vue de la consolidation de la paix et de la sécurité de l'état de droit.

<i>Composante</i>	<i>Résultats du programme</i>	<i>Produits</i>	<i>Indicateurs, points de référence et cibles</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources (en dollars É.-U.)</i>
Gouvernance démocratique	1.1 Le renforcement des capacités des institutions et l'établissement d'une gouvernance démocratique, transparente et responsable, sont assurés aux niveaux national et local.	1.1.1 L'évaluation des capacités nationales, la formulation et l'exécution d'un programme de développement des capacités pour la mise en œuvre des priorités nationales dans le domaine de la gouvernance démocratique sont réalisées.	Indicateurs : Rapport d'évaluation des capacités; rapports sur les droits de l'homme Points de référence : 0 rapport; faible protection des droits de l'homme; faible implication des femmes; très faibles capacités	UNFPA, UNICEF, UNHCR, Union européenne; Ministères : justice, promotion de la femme; CNDH, clinique juridique, Fédération des droits de l'homme	Ressources ordinaires : 700 000 Autres ressources : 2 600 000
		1.1.2 Les institutions et les acteurs nationaux ont la capacité de promouvoir et de protéger les droits de l'homme. 1.1.3 Les capacités des institutions et des acteurs nationaux pour le dialogue politique, l'engagement civique en faveur de la paix sont renforcées. 1.1.4 Les capacités des femmes pour leur implication dans les sphères de prise de décisions sont améliorées. 1.1.5 Les capacités des acteurs nationaux sont renforcées pour assurer l'intégration de l'égalité entre les sexes dans les programmes et projets.	Cibles : 85% des cas de violation des droits de l'homme dénoncés; cadre de dialogue entre les partis politiques fonctionnel; 4 % de femmes dans les instances de décision améliorée de 25%; le nombre de propositions de lois présentées par les femmes parlementaires a augmenté de 30%.	Ministères : défense nationale, sécurité et ordre public; HCICEM, HCERC, société civile, Japon. Parlement; administration du territoire; partis politiques	
	1.2 Les institutions et les acteurs nationaux utilisent efficacement les outils de planification, de contrôle et de suivi-évaluation des politiques, programmes de développement et budgets.	1.2.1 Les institutions, y compris la Cour des comptes et le Parlement, et les autres acteurs disposent des capacités pour la planification, le contrôle, le suivi et l'évaluation des politiques, programmes et budgets.	Indicateurs : Nombre de cadres et agents des institutions formés; nombre de fonctionnaires et acteurs formés; et nombre de supports méthodologiques élaborés; nombre de textes pertinents	Cour des comptes, Parlement; Ministères des finances, du plan; système des Nations Unies	Ressources ordinaires : 420 000 Autres ressources : 1 900 000

<i>Composante</i>	<i>Résultats du programme</i>	<i>Produits</i>	<i>Indicateurs, points de référence et cibles</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources (en dollars É.-U.)</i>
		<p>1.2.2 Les fonctionnaires et les acteurs nationaux disposent des capacités pour contribuer efficacement à la lutte contre la corruption en vue d'offrir un service public de qualité.</p> <p>1.2.3 Un cadre institutionnel en matière de gestion de l'aide extérieure et des investissements publics est rendu plus cohérent et fonctionnel.</p> <p>1.2.4 Les instruments juridiques des Centres de gestion agréés (CGA) sont disponibles.</p>	<p>Points de référence : Peu de cadres et agents aptes pour le suivi et évaluation; pas de plan de lutte contre la corruption et de cadre de gestion de l'aide extérieure</p> <p>Cibles : 50 % de cadres et agents formés sur la planification et le contrôle; plan national anticorruption disponible; cadre fonctionnel; textes juridiques disponibles</p>	<p>Primature, fonction publique et réforme de l'État, justice, Cour des comptes, société civile, Parlement, Ministères des finances, du plan, système des Nations Unies, plan, PME/PMI, commerce, agriculture, élevage, industrie, administration du territoire, collectivités</p>	
	1.3 Les collectivités locales appliquent de manière efficace la politique de décentralisation.	<p>1.3.1 Les collectivités locales et les communautés ont les capacités d'élaborer et mettre en œuvre les plans locaux de développement (PDL) intégrant le VIH/sida, l'égalité entre les sexes, l'environnement et la gestion des catastrophes.</p> <p>1.3.2 Les capacités de suivi et d'évaluation des structures décentralisées sont renforcées en vue de promouvoir le contrôle et la participation des bénéficiaires dans la gouvernance locale.</p> <p>1.3.3 Le cadre juridique pour la mise en œuvre de la politique de décentralisation est renforcé.</p>	<p>Indicateurs : Nombre de PDL; existence d'un cadre juridique</p> <p>Points de référence : Pas de PDL; faible capacité locale de suivi-évaluation; pas de cadre juridique</p> <p>Cibles : 25 PDL élaborés et exécutés; un plan de développement des capacités exécuté; personnels formés présents aux postes d'affectation; cadre juridique complet</p>	<p>Administration du territoire, plan, finances et budget, collectivités locales, société civile, ONG, OCB</p> <p>Administration du territoire, plan, finances et budget, collectivités locales, société civile, ONG, OCB</p> <p>Administration du territoire, plan, finances et budget</p>	<p>Ressources ordinaires : 400 000</p> <p>Autres ressources : 2 300 000</p>
Priorité nationale : Améliorer l'accès des populations aux services sociaux de base de qualité					
Effet PNUAD 2 : D'ici à 2013, les populations ont un accès équitable à des services de qualité en matière de santé, éducation, eau, assainissement, protection sociale et VIH/sida, et les utilisent.					
Réduction de la pauvreté et réalisation des OMD	2.1 Les capacités nationales d'élaboration de politiques, stratégies et indicateurs de référence du développement humain sont développées et le plaidoyer et le suivi des OMD réalisés.	2.1.1 L'évaluation des capacités nationales, la formulation et l'exécution d'un programme de développement des capacités pour la mise en œuvre des priorités nationales dans le domaine de la réduction de la pauvreté et la réalisation des OMD sont réalisées.	<p>Indicateurs : Rapport d'évaluation des capacités; nombre de mécanismes pertinents</p> <p>Points de référence : 10 rapports; pas de mécanismes de suivi; pas de CongoInfo</p>	Administration du territoire, collectivités locales, société civile, ONG, OCB, plan, finances et budget, éducation, santé, commerce,	<p>Ressources ordinaires : 500 000</p> <p>Autres ressources : 900 000</p>

<i>Composante</i>	<i>Résultats du programme</i>	<i>Produits</i>	<i>Indicateurs, points de référence et cibles</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources (en dollars É.-U.)</i>
		2.1.2 Des mécanismes de suivi et d'évaluation des programmes et politiques nationaux dans le cadre des OMD et DSRP sont renforcés.	Cibles : 11 rapports de mise en œuvre du programme; 1 rapport national sur les OMD et 2 rapports NDH; CongoInfo disponible	administration du territoire, collectivités locales, SNU	
		2.1.3 Le système intégré d'information fournit des données à la demande pour la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes nationaux de développement globaux, sectoriels et décentralisés.			
	2.2 Les capacités de développement local et de gestion communautaire sont renforcées.	2.2.1 Les capacités de gestion et de développement communautaire sont renforcées pour contribuer à une gestion efficace des écoles.	Indicateurs : Nombre de villages du Millénaire Points de référence : 0 village du Millénaire; faible maîtrise des « trois principes » Cibles : 25 villages créés	Banque mondiale, UNESCO, éducation, communautés, administration du territoire, santé, énergie, élevage, agriculture, SNU, BDEAC UNICEF, OMS, ONUSIDA, CNLS, société civile, secteur privé	Ressources ordinaires : 600 000 Autres ressources : 3 500 000
		2.2.2 Les villages du Millénaire offrent un ensemble minimum de services sociaux de base aux communautés.			
		2.2.3 Les capacités des institutions et des acteurs nationaux sont renforcées pour l'application effective des « trois principes » directeurs de la réponse nationale au VIH/sida.			
	2.3 Création d'emplois et amélioration des conditions d'existence	2.3.1 Emplois créés pour les groupes vulnérables	Indicateurs : Nombre d'emplois créés; cadre institutionnel de la microfinance Points de référence : Taux de chômage: 19,4%; pas de cadre; faibles capacités des PME/PMI et TPE et faible utilisation des TIC Cibles : 10 000 emplois créés; cadre adopté; 15 formations menées pour les PME et sur les TIC	Emploi, affaires sociales, promotion de la femme, commerce, agriculture, élevage, société civile, finances, plan, secteur privé, commerce, poste, établissements MF, SNU, plan, TIC, artisanat, PME/PMI, finances, industrie, collectivités locales	Ressources ordinaires : 461 000 Autres ressources : 3 000 000
		2.3.2 Cadre institutionnel et réglementaire performant pour la promotion de la microfinance mis en place			
		2.3.3 Appui aux PME/PMI et TPE fourni			
		2.3.4 Les capacités des institutions et des acteurs nationaux sont renforcées pour une utilisation appropriée des TIC			

<i>Composante</i>	<i>Résultats du programme</i>	<i>Produits</i>	<i>Indicateurs, points de référence et cibles</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources (en dollars É.-U.)</i>
Environnement, prévention des crises, relèvement et gestion des catastrophes naturelles et des risques	3.1 Les capacités nationales de prévention des conflits et la gestion des catastrophes naturelles et des risques sont renforcées.	3.1.1 L'évaluation des capacités nationales, la formulation et l'exécution d'un programme de développement des capacités pour la mise en œuvre des priorités nationales dans les domaines de l'environnement et la prévention des crises sont réalisées.	<p>Indicateurs : Rapport d'évaluation; nombre d'armes collectées; nombre d'ex-combattants et jeunes à risque réinsérés; textes et cellules de prévention; textes et dispositions</p> <p>Points de référence : 0 rapport; 35 000 armes en circulation illégale; 10 cellules et 2 textes en cours; pas de document de politique sectorielle; absence de mesures spécifiques aux changements climatiques</p> <p>Cibles : Rapport disponible; 10 000 armes légères collectées et détruites, législation congolaise sur ALPC mise à jour; 25 000 bénéficiaires réinsérés; décrets sur la coordination de l'action humanitaire validés, plan de contingence révisé, 15 cellules locales formées et fonctionnelles; document de politique et mesures sur changement climatique prises</p>	<p>Ministères : plan, défense nationale, sécurité et ordre public; HCREC, ONG, Japon</p> <p>Ministères : action humanitaire, plan, défense, environnement, affaires sociales; Administration du territoire, CICR, société civile, FAO, UNICEF, UNESCO, économie, forêts, industries, PME, plan, éducation, ONG, société civile, secteur privé</p>	Ressources ordinaires : 1 403 000
	3.2 Les capacités de planification et de gestion coordonnées des questions environnementales et des énergies à moindre coût sont renforcées.	3.1.2 10 000 armes légères collectées et détruites et des mécanismes pour la réduction de la circulation illégale des armes et la gestion des armureries sont développés et mis en œuvre de façon efficace.			3.1.3 Les capacités de prévention des conflits, de gestion des risques et des catastrophes sont développées.
		3.2.1 Les capacités des institutions et des acteurs sont renforcées pour élaborer et mettre en œuvre la politique de l'environnement.			
		3.2.2 Les mesures et dispositions nécessaires pour la maîtrise de l'énergie et l'adaptation aux changements climatiques sont prises et appliquées.			